

Décision

Générale

colonial

Décision n° 759 2 juillet 1947

n° 759 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1947

Date de publication

2 juillet 1947

Date du numéro

31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission de quinze jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie) est accordée à M, Hornebeck (Georges), directeur de l'imprimerie administrative de Djibouti, pour compter du 7 juillet 1947.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.